

SARL 3 A

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.600 €,
dont le siège social à
ANTIBES, 06600
177 boulevard des Groules
RCS Antibes 499 981 710

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 13 MARS 2025 – 14 HEURES

Les associés de la société 3 A, SARL au capital de 7.600 euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au 177, boulevard des Groules, 06600 ANTIBES, siège de la société, sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- Monsieur Philippe LOBMANN à concurrence de 35 parts sociales numérotées de 1 à 35,
- Madame Marie-Laurence CLAUSON à concurrence de 25 parts sociales numérotées de 36 à 60,
- Madame Claire PRETOT à concurrence de 5 parts sociales numérotées de 61 à 65,
- Monsieur Mathieu PELLEGRINO à concurrence de 5 parts sociales numérotées de 66 à 67 et de 98 à 100,
- Monsieur Richard GRAZUOLO à concurrence de 15 parts numérotées de 68 à 82,
- Monsieur Sébastien GRAZUOLO, à concurrence de 15 parts numérotées de 83 à 97.

Le total des parts représentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Philippe LOBMANN, Gérant de la société.

Le Gérant rappelle que l'assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant en application de l'article 10 des statuts de la société :

- Agrément à la cession de 15 parts sociales par Monsieur Richard GRAZUOLO à Madame Anna LOBMANN,
- Agrément de la cession de 15 parts sociales par Monsieur Sébastien GRAZUOLO à Madame Marion LOBMANN,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau le texte des résolutions soumises au vote et déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

Résolution 1 :

Les associés donnent leur agrément :

- à la cession par Monsieur Richard GRAZUOLO à Madame Anna LOBMANN de 15 parts sociales numérotées de 68 à 82 de la SARL 3 A,
- à la cession par Monsieur Sébastien GRAZUOLO à Madame Marion LOBMANN de 15 parts sociales numérotées de 83 à 97 de la SARL 3 A.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 :

L'assemblée générale, compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de la réalisation définitive de la cession, décide, pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital, de modifier l'article 8 des statuts qui sera rédigé ainsi :

« Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur Philippe, Fabrice, Damiano LOBMANN, 35 parts numérotées de 1 à 35,

Madame Marie-Laurence, Eliane, Corinne CLAUSON, 25 parts numérotées de 36 à 60,

Madame Claire, Sylvie PRETOT, 5 parts numérotées de 61 à 65,

Monsieur Matthieu, Jules, Antoine PELLEGRINO, 5 parts numérotées de 66 à 67 et de 98 à 100,

Madame Anna LOBMANN, 15 parts numérotées de 68 à 82,

Madame Marion LOBMANN, 15 parts numérotées de 83 à 97.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 :

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés présents, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Antibes,
Le 13 mars 2025 à 15h,

Monsieur Philippe LOBMANN

Président

A blue ink signature, appearing to be 'P. Lobmann', written in a cursive style.

Madame Marie-Laurence CLAUSON

A blue ink signature, appearing to be 'M. Clauson', written in a cursive style.

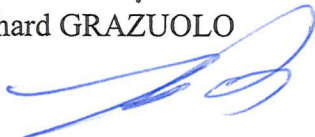
Madame Claire PRETOT

A blue ink signature, appearing to be 'C. Pretot', written in a cursive style.

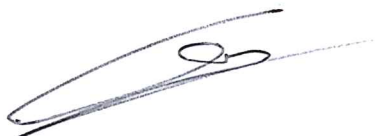
Monsieur Matthieu PELLEGRINO

A black ink signature, appearing to be 'M. Pellegrino', written in a cursive style.

Monsieur Richard GRAZUOLO

A blue ink signature, appearing to be 'R. Grazuolo', written in a cursive style.

Monsieur Sébastien GRAZUOLO

A black ink signature, appearing to be 'S. Grazuolo', written in a cursive style.

